



Achat salon et reclamations sans effets

Par **nadji**, le **17/12/2009** à **13:27**

Bonjour, nous avons acheté un salon en cuir chez Conforama le dix janvier 2008 d'une valeur de 1699.15 euros. Quand nous l'avons ramené à notre domicile, nous avons constaté une marque de déchirure sur le dossier d'assise et une déchirure sur le dos (agrafes qui ont sauté et fil de couture qui s'en va). Nous avons fait appel au S.A.V qui nous a envoyé un technicien pour constater les dégâts (photos prises par le technicien) qui nous a remis un bon de constatation. Le S.A.V nous a dit qu'il mandaterait une société qui effectuerait les réparations. Après passage de celle-ci, les dégâts étaient toujours visibles. Donc nous recontactons le S.A.V qui nous indiquent après maintes réclamations de notre part qu'il va nous échanger le salon mais qu'il y aura un délai de six mois d'attente. Ce que nous sommes obligés de faire. Donc huit mois plus tard, au mois de septembre 2008, après plusieurs visites et appels chez Conforama, le salon arrive... mais il est de couleur rouge alors que le nôtre est de couleur bordeaux (prune). Constatation faite sur un bon (nous avons les doubles) par le livreur constatateur de chez Conforama. Depuis cette date, il nous ont dit qu'ils allaient refaire un échange mais qu'il fallait encore attendre six mois... depuis plus de nouvelles. Nous voudrions savoir si il est possible de se faire rembourser et tourner la page. Aidez-nous car nous ne savons pas quoi faire. Merci d'avance pour votre ou vos réponses. Cordialement